

Union Générale des Élevés, Étudiants et Stagiaires Sénégalais au Maroc (UGESM)

#### OBJET: LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES (Nouvelle version)

De par la grâce des membres du bureau, nous sommes heureux de pouvoir vous exposer en détail toutes les formalités administratives dont vous aurez besoins durant toute votre séjour au Maroc .

Conscients des difficultés que rencontrent généralement les étudiants , nous décidons de vous donner toutes les informations nécessaires pour vos démarches administratives et autres sans déplacement ni frais de transfert des documents . Mais nous vous éclaircissons aussi de façon précise et claire les points clés qui sont les suivants :

- 1- LA BOURSE DE 1' AMCI (complément de dossier )
- 2- LA BOURSE DU SÉNÉGAL ( les documents à fournir etc )
- 3- CARTE DE SÉJOUR ( ce qu'il faut savoir)
- 4- LES TRANSFERTS VILLE, ÉTABLISSEMENT OU FILIÈRE (toutes les informations nécessaires).
- 5-RETARD DE LA BOURSE DU FAUTE DE 1' Étudiant comment faire?
- b-Demande de billet de retour et frais de mémoire

## PREMIER PONT : LA BOURSE DE 1' AMCI

Une fois à l'AMCI vous serez accompagné par le chargé académique ou un membre du bureau à défaut de son absence . Vous remplissez le fiche de renseignement ( attention de ne pas faire des erreurs sur les informations demandés )

En plus vous devez mieux vous assurer que vous disposer toutes les pièces en votre possession . Prévoyez, à ce titre, les originaux de chaque document à fournir ainsi que leur photocopie . Le passeports et la lettre sera récupérée et vous les rendent une fois accomplit les formalités .

En ceux qui concerne les bourses , une liste de code sera partagés une semaine à 10 jours après à compter du jour de votre arrivée . La bourse est récupérable que dans les banques populaires à une somme de 1050 dhs ( pour seulement le mois septembre car les 450 dirhams c'est pour l'assurance donc c'est obligatoire) .

NB : la date déchéance est d'un mois à compter de la date mentionnée dans le planning des bourses excepter les nouveau dont elle encourir le jour ou les codes leurs ont été communiquée (explication partie 5).

Et une fois que votre attestation d'inscription est disponible vous devez le déposer à AMCI comme complément de dossier 🛋.

Ce qui vous permettraient de recevoir les autres bourses des mois à venir . Pour éviter les déplacements ,vous enverrez les documents au chargé académique par whatsapp ou e-mail ou par la poste si c'est pour beaucoup d'étudiants .

-Attestation d'inscription

-Photocopie passeport

- le numéro de matricule

À partir de la deuxième (2ieme) année le renouvellement de la bourse necessitera obligatoirement en copie conforme :

- Attestation d'inscription
- Relevé des notes de l'année presedente
- Passeport
- Carte de séjour

Accompagner de la fiche de renouvellement à télécharger sur le site de l'amci (fiche de régularisation) dûment remplie

# DEUXIÈME POINT : LA BOURSE DU SÉNÉGAL

Pour bénéficier de la bourse du Sénégal vous devez obligatoirement fournir les documents suivants :

- -Remplir le fiche de renseignement pour les nouveaux bacheliers
- -photocopie légalisée de votre attestation d'inscription
- -photocopie légalisée de votre attestation de bourse
- -photocopie légalisée de votre passeport
- -photocopie légalisée de votre carte d'identité
- -deux photos d'identité

- -relevé d'identité bancaire (RIB)
- attestation provisoire du bac ou diplôme de bac
- La première chose à faire est d'ouvrir un compte bancaire soit un compte normale ou compte en dirham convertible. Mais souvent le compte sera en dirham convertible ou compte devise puisque vous n'avait pas encore de la carte de séjour, seulement votre passeport.

Une fois les documents complets vous pouvez les envoyer par la poste le plus proche sur l'adresse suivante :

SGEE (Service de Gestion des Étudiants Sénégalais à l'étrangers ) adresse :32 Rue de la tour 7511b Paris . TEL : 014704405b , FAX : 0147041021 , SVI : 01712500bl E-mail : sqee@sqee.org

BN: il faut respecter les délais régis

À partir de la deuxième année (pour le renouvellement) les documents suivants seront nécessaires dans le dossier :

- Attestation d'inscription
- Relevé des notes année passée
- Passeport
- Carte de séjour
- Fiche de renouvellement (à télécharger sur le site du sgee)

Il faut noter qu'après avoir rempli la fiche il faut l'amener au niveau de votre faculté ou établissement en général pour qu'on le signe et certifie exactes les informations que vous remplirez.

Même méthode d'envoie (Par la poste sur la même adresse)

# TROISIÈME POINT : LA CARTE DE SÉJOUR

Cette partie apporte des éclairages sur les dispositions légales et réglementaires qui encadrent votre entrée et votre séjour au Maroc .

Après votre arrivé sur le territoire marocain , vous avez trois (3) mois de circulation libre durant laquelle vous devez effectuer toutes les démarches administratives Et pour le faire vous aurez besoin de :

- -la photocopie légalisé du passeport ( date d'entrée)
- -un extrait de casier judiciaire venant du Sénégal (moins de 3mois)
- -les formulaires à remplir sur place une fois au commissariat
- -certificat médical
- -certificat de résidence ou contrat de bail
- -des photos d'identité (8 photos)
- -attestation de bourse
- -attestation d'inscription

Pour le renouvellement ça doit se faire à Imoi avant la date de l'expiration et les documents à fournir sont less mêmes qu'au premier dépôt (à l'exception de l'extrait de casier judiciaire qui ne doit pas venir obligatoirement du Sénégal)

En cas de perte de votre carte de séjour vous devez aller à la police de votre préfecture faire une déclaration pour avoir un certificat de perte. vous associez les documents pré cité avec le certificat de perte à déposer à votre wilaya

## QUATRIÈME POINT : LES TRANSFERTS

- 1- transfère ville
- 2-transfère d'établissement
- 3- changement de filière

Actuellement les demandes de transfert et changement de filière sont considérables. Et les personnels de l' UGESM ne peuvent pas vous assurer les changements ni satisfaire tout le monde. De ce fait nous les membres de l' UGESM nous avons adapté une stratégique pour pouvoir venir en aide aux étudiants. Mais le transfert sera possible que avec des motifs clair et précis.

#### 1-le transfert ville :

Il sera possible que le jour de la délivrance de votre autorisation pour les nouveaux étudiants sinon la suite sera compliqué.

-votre attestation de bourse et le numéro d'autorisation (ID) doivent être modifiée en précisant la ville

### 2-Pour les transferts d'établissement :

Même procédure que le transfert ville (excepté les anciens étudiants )

Une fois que vous avez inscrit dans votre fac ou école , un autre procédure vous attend pour le transfert

-remplir le formulaire de transfert disponible dans le site de l' AMCI

-Une fois remplir, vous devez impérativement avoir l'accord du fac ou école d'origine et celle demander en quise de confirmation.

-Une lettre en manuscrit pour le motif du transfert , il doit être claire et précise plus votre passeport, et vous le déposer au niveau de 1° AMCI.

### 3- changement de fili**è**re :

Nous constatons que la plupart d'entre vous veulent changer de filière certains on des motifs clair d'autres n'ont pas.

Mais je tiens à préciser que ,elle est possible qu'avant l'inscription, une fois que vous inscrivez ,la procédure sera longue au moins que l'université vous accepte et votre attestation d'inscription sera une motif de confirmation de la part de l'université.

D'autre part vous devez amener votre autorisation et l'attestation de bourse au niveau de l'agence d'AMCI pour faire la modification. Il est plus facile de le faire le jour où vous recevez votre ID d'autorisation d'inscription, Sinon vous serez obligé de retourné à l'AMCI pour déposer les dossiers.

@\_\_\_\_\_

# CINQUIÈME POINT : COMMENT FAIRE UNE DÉCLARATION

Trois cas de figure sont possible :

- Si l'étudiant n'a pas récupéré sa bourse jusqu'au l'expiration du délai légale soit par ce qu'il n'a pas reçu ses documents à temps ou soit l'étudiant était parti en vacance ou bien l'étudiant avait oublié de renouveler sa bourse.
- Première cas l'étudiant doit écrire une lettre manuscrit adresser à l'ambassadeur de l'AMCI plus l'attestation d'inscription et la photocopie du passeport dont il dépose au bureau d'ordre. Il pourra récupéré la bourse une semaine après ou dix jours à compter du jour ou il a déposé la demande.
- -Si l'étudiant était parti en vacance pour justifier son absence il doit écrire une lettre manuscrit avec toutes les motifs plus les documents comme le billet d'avion + la date de retour mentionné sur le passeport + la photocopie du passeport qui seront déposée au bureau d'ordre toujours les mêmes délais pour récupéré la bourse (si l'étudiant était en stage une attestation de stage complétera sa demande)
- -Si l'étudiant avait oublié de renouveler sa bourse il doit obligatoirement le renouveler avec tous les documents ( les relever de notes + attestation d'inscription + le fiche de renouvellement ) plus une lettre manuscrit en précisant les motifs comme quoi il avait oublié ou il ne disposais pas du fiche de renouvellement et d'autre motifs qu'il peut apporter justifiant sa demande.

Dans les trois cas de figure l'étudiant dois obligatoire et impérativement renouveler sa bourse à défaut sa demande serait nul .

CAS EXCEPTIONNEL:

Si l'étudiant est parti à la banque pour récupéré sa bourse et il se trouve que sa bourse à était récupéré par un autre étudiant soit les deux étudiants ont le même code soit c'était l'erreur technique, dans tout les cas l'étudiant qui n'a pas reçu de code doit aller directement à l'AMCI avec sa photocopie passeport et son matricule en communiquant le responsable des bourse le code qui lui est été délivré. Le délai pour pouvoir recevoir un autre code est souvent une semaine maximum 10 jours à compter du jour de la déclaration.

#### Sixième Point :Demande de billet de retour

À la fin de votre formation vous bénéficiez d'un billet de retour. Vous envoyez les documents suivants par mail au SGEE

1-Diplôme ou attestation de diplôme

2-copie passeport

3-une demande de billet avec la date de départ préciser

### Septième POINT : ASSURANCE

Pour bénéficier de l'assurance il suffit de récupérer la fiche de l'assurance au niveau de l'AMCI ou une agence Wafa assurance de votre ville (Pour les villes qui ne l'ont pas on peut vous récupérer la fiche et vous l'envoyer par la poste ou CTM). Cette fiche doit être remplie le médecin, et tous autres qui vous ont faits des prestations supplémentaires (comme pharmacien, radiologue,···). Chacun remplira sa partie concernée et vous devez garder toutes

les ordonnances, toutes les paquets de médicaments acheté, etc...... Ensuite vous rassemblez tout dans un document que vous amènerez au niveau de l'AMCI (service assurance).

Vous mettrez sur l'enveloppe toutes vos coordonnées Nom Prénom Tel···

Quelques temps après le dépôt on vous appellera pour le remboursement (qui est  $\grave{a}$  95%)

NB : c'est pas toutes les prestations qui sont remboursées (celles à visé esthétique···)

En cas de doute, ci\_dessous, les numéros sur lesquels vous pourrez les joindre (agent de l'assurance) pour leur poser toute question sur ce.

Tel: +212 665 894 099; +212 688 575 858;

Tout étudiants qui souhaite venir à rabat doivent impérativement contacter le chargé ou un membre du bureau, pour qu'il puisse vous venir en aide.

Le mérite de l'importance de ce dossier revient à l'ancien chargé académique et social de l'UGESM Centrale , Mr Moustapha Seck (2020/2021) qui avait rédigé la version initiale. Remise à jour le 30 août 2024

Mail: ugesmcentrale@gmail.com